



REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS DGE

COMMUNE DE MATOTO

DIRECTION COMMUNALE DES ELECTIONS DCE



LE DIRECTEUR

A

Monsieur le chef du greffe du tribunal  
de première instance de Mafanco

**OBJET : Soit-transmis relatif à la liste provisoire de candidature**

Monsieur le greffier chef,

Nous avons l'honneur de vous transmettre, pour toute fins utiles et conformément aux dispositions légales en vigueur, la copie de la décision N°D/0054/MATD/DGE/portant publication de la liste provisoire des candidatures au scrutin de liste à la représentation proportionnelle des élections communales du 31 mai 2026 .

Cette transmission fait suite à la publication officielle de ladite liste par la DGE, en vue de permettre à votre juridiction d'exercer son contrôle et de statuer sur d'éventuels recours ou contestations y afférents.

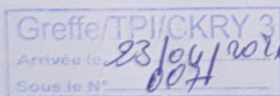
Nous vous saurions gré de bien vouloir en prendre connaissance et d'y réserver la suite qu'il vous plaira, conformément aux textes en vigueur.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le greffier, l'expression de notre haute considération.

Fait à Conakry le 23 Avril 2026

Le directeur

Abou SIDIBE





RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Justice

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE  
ET DE LA DÉCENTRALISATION



DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE

DÉCISION D/2026/...../MATD/DGE

PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE PROVISoire DES CANDIDATURES AU  
SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS  
COMMUNALES DU 31 MAI 2026, DES CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES DE LA  
REGION SPECIALE DE CONAKRY

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi Organique L/2025/026/CNT portant Code électoral du 27 septembre 2025 ;

Vu le Décret D/2025/087/PRG/SGG portant attributions et organisation de la Direction Générale des Élections du 14 juin 2025 ;

Vu le Décret D/2025/0124/PRG/SGG portant nomination de la Directrice Générale des Élections du 23 juillet 2025 ;

Vu le Décret D/2026/0109/PRG/SGG modifiant les dates des élections législatives et communales du 24 mai 2026 ainsi que les périodes de campagne électorale du 10 avril 2026 ;

Vu la Décision D/2026/008/MATD/DGE portant création, composition et fonctionnement des commissions de réception et de traitement des dossiers de candidature aux élections législatives et communales du 24 mai 2026, du 05 mars 2026 ;

Vu la Décision D/2026/009/MATD/DGE portant création, composition et fonctionnement de la Commission nationale de validation des candidatures aux élections législatives et communales du 24 mai 2026, du 05 mars 2026 ;

Vu les rapports des commissions de réception et de traitement des dossiers de candidature aux élections législatives et communales du 31 mai 2026, du 07 avril 2026 ;

Vu les rapports de la Commission nationale de validation des candidatures aux élections législatives et communales du 31 mai 2026, du 15 avril et du 19 avril 2026.

**DÉCIDE :**



Cameroun, Dixinn – République de Guinée – Tel : 613 00 01 01  
Email: [contact@dge.gov.gn](mailto:contact@dge.gov.gn) - Site Web: [www.dge.gov.gn](http://www.dge.gov.gn)

Guinée

*GMD  
P. Amourane Demare Camara  
P. Amourane Demare Camara*

*[Signature]  
22/26  
04*



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Justice

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE  
ET DE LA DÉCENTRALISATION



DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE

DÉCISION D/2026/...../MATD/DGE

PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE PROVISoire DES CANDIDATURES AU  
SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS  
COMMUNALES DU 31 MAI 2026, DES CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES DE LA  
REGION SPECIALE DE CONAKRY

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi Organique L/2025/026/CNT portant Code électoral du 27 septembre 2025 ;

Vu le Décret D/2025/087/PRG/SGG portant attributions et organisation de la Direction Générale des Élections du 14 juin 2025 ;

Vu le Décret D/2025/0124/PRG/SGG portant nomination de la Directrice Générale des Élections du 23 juillet 2025 ;

Vu le Décret D/2026/0109/PRG/SGG modifiant les dates des élections législatives et communales du 24 mai 2026 ainsi que les périodes de campagne électorale du 10 avril 2026 ;

Vu la Décision D/2026/008/MATD/DGE portant création, composition et fonctionnement des commissions de réception et de traitement des dossiers de candidature aux élections législatives et communales du 24 mai 2026, du 05 mars 2026 ;

Vu la Décision D/2026/009/MATD/DGE portant création, composition et fonctionnement de la Commission nationale de validation des candidatures aux élections législatives et communales du 24 mai 2026, du 05 mars 2026 ;

Vu les rapports des commissions de réception et de traitement des dossiers de candidature aux élections législatives et communales du 31 mai 2026, du 07 avril 2026 ;

Vu les rapports de la Commission nationale de validation des candidatures aux élections législatives et communales du 31 mai 2026, du 15 avril et du 19 avril 2026.

**DÉCIDE :**



UDG  
Thierno Hamidou Bah  
le 23/04/2026  
[Signature]

